

Les billets en euros

L'ESSENTIEL

Utilisés par les 349 millions de personnes habitant les vingt pays de la zone euro, les billets en euros sont, depuis 2002, un **symbole puissant de l'intégration européenne**. Il existe sept dénominations (ou coupures) allant de 5 à 500 euros, aux couleurs inspirées des sept couleurs de l'arc-en-ciel. Chaque billet représente une période de l'histoire de la **culture européenne** (gothique, Renaissance, architecture du ^{xix}^e siècle, etc.). Au recto, un portail illustre l'ouverture de l'Europe sur le monde et, au verso, un pont symbolise le lien qui unit les peuples d'Europe. Les étoiles évoquent le drapeau européen. Sur les billets de la deuxième série (mise en circulation progressivement, dénomination par dénomination, entre 2013 et 2019) figure aussi un portrait de la princesse Europe, personnage de la mythologie grecque qui a donné son nom au continent européen. En 2016, le Conseil des gouverneurs de la Banque centrale européenne (BCE) a décidé d'arrêter l'émission du billet de 500 euros (à noter : les coupures de 500 euros en circulation peuvent continuer à être utilisées).

Les billets sont produits par les banques centrales nationales de l'Eurosystème, en fonction des besoins de la zone euro. La Banque de France, **premier fabricant public de billets de la zone euro**, dispose dans le Puy-de-Dôme d'une filiale qui fabrique le papier nécessaire à l'impression des billets et d'une imprimerie qui a produit près d'un milliard de billets en 2023.

La Banque de France est garante de la **fiabilité et de la qualité des billets** circulant en France. Elle effectue un tri systématique des billets qui reviennent à ses guichets : elle les authentifie et retire de la circulation ceux qui ne sont plus valides. Toutes coupures confondues, environ 12 % des billets reçus sont remplacés à l'issue de ce tri. Les billets de 5, 10 et 20 euros de la nouvelle série Europe sont recouverts d'un vernis de protection pour augmenter leur durée de vie.

COMPRENDRE

Les signes de sécurité des billets

Les billets en euros sont parmi les plus fiables au monde : en moyenne, on a détecté moins d'un billet faux sur 62 500 en 2023. Pour les rendre encore plus faciles à authentifier et plus **difficiles à contrefaire**, les billets de la série Europe bénéficient des technologies les plus récentes.

Pour authentifier un billet, on utilise la **méthode TRI** qui signifie « toucher, regarder, incliner » :

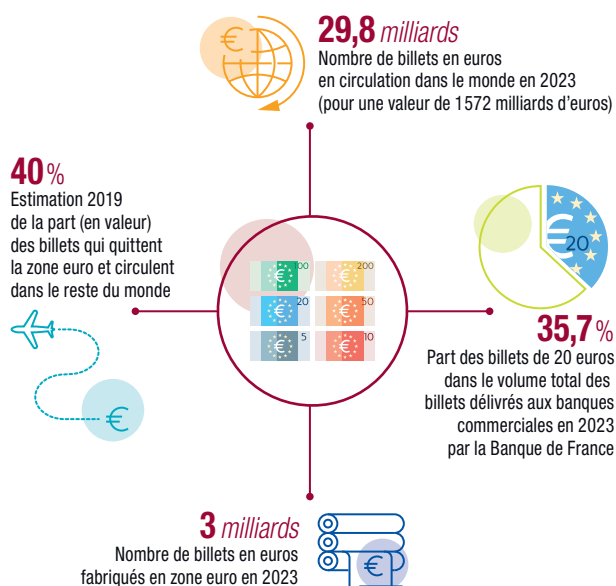
- **au toucher**, le papier, fabriqué en coton, est ferme et craquant. Sur les bordures de chaque côté du billet, de petites lignes sont imprimées en relief : elles permettent notamment aux malvoyants de reconnaître le billet. Le motif principal, les lettres et le chiffre indiquant la valeur du billet présentent également un effet de relief ;

- **en regardant** le billet, on peut voir par transparence le portrait de la princesse Europe sous le drapeau européen à gauche. Une bande verticale noire (le fil de sécurité) apparaît, sur laquelle sont inscrits le symbole de l'euro (€) et la valeur du billet en chiffres blancs de très petite taille ;

- **en inclinant** le billet, la bande holographique argentée fait apparaître la valeur du billet, le symbole € et une reproduction du motif architectural du billet. Sur les nouveaux billets de la série Europe, on peut également voir un portrait d'Europe et des reflets aux couleurs de l'arc-en-ciel. Dans le coin inférieur gauche, le « nombre émeraude » passe du vert au bleu. La particularité de la nouvelle série est de faire apparaître dans l'hologramme une fenêtre avec le portrait de la princesse Europe, sur les billets de 20 à 200 euros.

Il existe d'autres signes de sécurité, invisibles à l'œil nu et qui apparaissent à la **loupe**, sous une **lampe UV** ou sous **rayons infrarouges**. Le remplacement de toute une série de billets est un long processus de modernisation qui doit prévoir l'adaptation de toutes les machines acceptant les billets (photomats, distributeurs de tickets de transport, etc.).

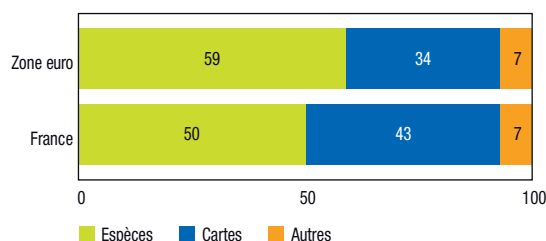
QUELQUES CHIFFRES



UN PEU D'HISTOIRE

- Les premiers billets, ou « **papers monnaie** », sont apparus vers **994 en Chine**, à cause d'une pénurie de monnaie métallique. Les pièces d'or, d'argent et de bronze existent depuis 600 av. J. C., mais elles sont encombrantes et lourdes à transporter.
- Au début du **xvii^e siècle aux Pays-Bas**, la **Banque d'Amsterdam** émet des bons de papier en échange des pièces que les commerçants viennent déposer, leur permettant d'échanger entre eux sans avoir besoin de déplacer physiquement leur or. Ces bons remplacent simplement de la monnaie métallique.
- Le premier véritable **billet de banque** est créé en **1661** par un banquier suédois, Johan Palmstruch, fondateur de la Banque de Stockholm. Il considérait qu'il était peu probable que tout le monde réclame son or en même temps.
- Les premiers billets en France, les « **billets de monnoye** », sont émis **entre 1701 et 1716**. Au départ, les gens n'ont pas confiance dans cette forme de monnaie.
- Pendant la **Révolution française**, le gouvernement émet des billets gagés sur les biens du clergé nationalisés qu'il souhaite vendre : les **assignats**.
- Depuis sa création en **1800**, c'est la Banque de France qui est chargée de mettre en circulation et d'entretenir les billets dont l'usage s'est peu à peu généralisé.
- En **2002**, sont mis en circulation les **premiers billets en euros**.
- En **2013**, est lancée la deuxième série de billets en euros, appelée « Europe », en commençant par le billet de 5 euros. L'émission de cette deuxième série s'est clôturée en **2019** avec la mise en circulation des coupures de 100 et 200 euros.

Répartition des moyens de paiement utilisés en magasin en France et en zone euro en 2022 (en % du nombre de transactions)



En France, pour régler les achats en magasin, les espèces (billets et pièces) demeurent très utilisées parmi les différents moyens de paiement. Pour autant, on y utilise davantage la carte bancaire que dans le reste de la zone euro.

Source : BCE (enquête SPACE effectuée en 2022).

LES BILLETS DE BANQUE ET VOUS

Afin que les billets inspirent une confiance totale, les règles concernant leur **utilisation**, leur **production** et leur **reproduction** sont strictes.

Les billets et les pièces en euros (qui constituent, ensemble, la **monnaie fiduciaire**) bénéficient du statut de **cours légal**, ce qui signifie qu'ils sont acceptés dans la zone euro pour les règlements courants. Le cours légal ne s'applique cependant qu'aux billets authentiques : un commerçant doit **refuser des billets** qui lui semblent faux.

En France, où c'est au débiteur (celui qui achète) de faire l'appoint, un décret de 2015 impose de respecter certains plafonds pour les paiements en espèces (billets et pièces). Par exemple, le paiement en espèces d'un particulier à un professionnel ou entre professionnels est autorisé jusqu'à 1 000 euros (des exceptions strictement définies existent). L'objectif est de limiter la part de transactions anonymes dans l'économie car elles peuvent correspondre à des actions frauduleuses, de **blanchiment** notamment.

Le Code pénal sanctionne sévèrement la **contrefaçon** et la **falsification** des billets (jusqu'à 30 ans de prison). Les faux billets ne doivent pas être laissés en circulation : ils doivent être remis à la Banque de France. L'**utilisation du graphisme** des billets à titre d'illustration (livre, journal, publicité...) n'est autorisée que si aucune confusion n'est possible avec de véritables billets (reproduction d'une seule face, dimensions différentes, support nettement différent, etc).

La deuxième série de billets en euros



À noter : en novembre 2023, le conseil des gouverneurs de la BCE a décidé de lancer le processus de conception des nouveaux billets en sélectionnant deux thèmes : « la culture européenne » et « fleuves et oiseaux ». Cette décision s'est fondée sur les résultats d'une consultation du public.

POUR EN SAVOIR PLUS

À lire

- Les pièces et les billets en euros, Banque de France
- L'euro, dans nos poches depuis 20 ans, Banque de France, 2022
- La filière fiduciaire et la crise COVID-19, Banque de France, 2021
- Trois ans après le début de la crise sanitaire, les espèces résistent face aux autres moyens de paiement en France, Banque de France, 2023

À voir

- Naissance d'un billet, La vie des billets, Impression d'un billet, vidéos Banque de France
- Les signes de sécurité des billets, outil interactif BCE
- Billets à la loupe, Citéco

Liens utiles

- La Banque de France, premier imprimeur de billets de l'Eurosystème, Banque de France
- Une histoire de la monnaie, frise interactive Citéco
- Concevoir et fabriquer du papier fiduciaire et des billets de banque, Banque de France